

A Gennevilliers, le

**09 FEV. 2024**

**Direction :**  
Direction des Affaires Financières

**Références :**  
Sandrine MARTIAL

**Téléphone :**  
01 40 85 67 98

**Objet :**  
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
AU TITRE DE LA DSIL 2024 – CONSTRUCTION DU  
GROUPE SCOLAIRE DES CHANTERAINES

La première adjointe au maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020, exécutoire le 3 juin 2020 portant délégation de certaines compétences du Conseil municipal à Monsieur le maire, pour signer les décisions municipales notamment en matière de demande d'attribution de subventions,

Vu l'arrêté de délégation du maire à Anne Laure PEREZ, 1<sup>re</sup> adjointe au maire, en date du 06 avril 2023, exécutoire le 06 avril 2023,

Considérant que l'Etat a mis en place en 2016 une Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL pour aider financièrement les opérations d'investissement des collectivités correspondant aux priorités définies par le gouvernement,

Considérant que cette dotation est pérennisée par la loi du 28 décembre 2018,

Considérant le projet de la ville de construction du groupe scolaire des Chanteraines,

Considérant que ce projet entre dans les thématiques prioritaires de la DSIL 2024 et notamment l'axe de « la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants »,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : A solliciter une subvention d'investissement au titre de la DSIL 2024 sans limitation de montant pour le projet de construction du groupe scolaire des Chanteraines.

**ARTICLE 2** : A signer tout document lié à cette subvention.

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982  
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT  
DE L'ÉTAT LE 09/02/24  
PUBLIÉ LE 09/02/24  
EXÉCUTOIRE LE 09/02/24  
Le Maire de Gennevilliers



Par délégation du maire,  
Anne-Laure Perez  
Première adjointe au maire

Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20240209-DM-2024-43-AR  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024